

## COMMENT LES INITIATIVES DE L'AVIATION CIVILE SONT-ELLES DÉTERMINÉES ET CLASSÉES PAR ORDRE DE PRIORITÉ?

### PRINCIPAUX FACTEURS

- **Priorités du gouvernement du Canada et du ministère**  
- Discours du Trône, budget, lettres de mandat, etc.
- **Recommandations du Bureau de la sécurité des transports**
- **Normes et pratiques recommandées internationales**  
- OACI, FAA, AESA et autres pays
- **Commentaires des intervenants**  
- Parlons-en, Séance plénière du CCRAC, activités de mobilisation  
- Demandes d'exemption et d'autorisation réglementaires
- **Examens internes**
- **Comité mixte permanent sur l'examen de la réglementation (CMPEP)**

### PRINCIPALES CONSIDÉRATIONS

- Évaluation des risques (sécurité)
- Intérêt public
- Considérations relatives aux coûts et aux avantages
- Consultations auprès des intervenants
- Impacts internationaux (alignement)
- Obligations internationales



**EXAMEN ET ANALYSE  
DU RAC ET  
DES NORMES**

**IDENTIFICATION DES  
PROBLÈMES ET  
ÉTABLISSEMENT  
DES PRIORITÉS**

### MISE À JOUR DU PLAN PROSPECTIF DE LA RÉGLEMENTATION

Fournit de l'information sur les initiatives réglementaires prévues et potentielles que Transports Canada s'attend à mettre de l'avant sur une période de deux ans.

Fournit une description de l'initiative, cerne les possibilités de consultation publique et fournit un point de contact ministériel pour chaque initiative.

Est ajusté et mis à jour au fil du temps à mesure que l'environnement opérationnel de Transports Canada et de l'industrie aéronautique change.

### CHAQUE INITIATIVE SUIT LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DE POLITIQUES ET DE RÈGLEMENTS

